

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7 132 349 DT et une valeur liquidative égale à 2^D, 164 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC 1-Portefeuille-titres		5 667 155,340	4 659 526,526
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	3 665 293,089	2 992 625,835
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 001 862,251	1 666 900,691
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		1 481 954,350	1 188 860,885
a-Placements monétaires	3	988 036,080	-
b-Disponibilités	4	493 918,270	1 188 860,885
AC 3-Créances d'exploitation	5	4 373,649	8 949,502
TOTAL ACTIF		7 153 483,339	5 857 336,913
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	12 113,629	14 102,886
PA 2-Autres créditeurs divers	7	9 020,645	8 436,347
TOTAL PASSIF		21 134,274	22 539,233
CP 1-Capital	8	6 951 017,931	5 705 112,243
CP 2-Sommes distribuables		181 331,134	129 685,437
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	181 331,134	129 685,437
ACTIF NET		7 132 349,065	5 834 797,680
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 153 483,339	5 857 336,913

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	Notes	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	240 379,110	179 409,906
a-Dividendes		140 340,268	99 514,555
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		100 038,842	79 895,351
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	51 416,816	36 848,370
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		291 795,926	216 258,276
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 104 247,933	- 85 620,144
REVENU NET DES PLACEMENTS		187 547,993	130 638,132
PR 3-Autres produits		-	0,001
CH 2-Autres charges	13	- 13 569,910	- 12 761,800
RESULTAT D'EXPLOITATION		173 978,083	117 876,333
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		7 353,051	11 809,104
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		181 331,134	129 685,437
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 7 353,051	- 11 809,104
Variation des +/- values potentielles sur titres		489 024,335	- 215 901,069
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 111 316,630	- 27 680,410
Frais de négociation des titres		- 2 900,206	- 2 912,173
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		548 785,582	- 128 617,319

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016		DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a-Résultat d'exploitation	548 785,582	-	128 617,319
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	173 978,083		117 876,333
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	489 024,335	-	215 901,069
d-Frais de négociation de titres	- 111 316,630	-	27 680,410
	- 2 900,206	-	2 912,173
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>			
		-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>			
	748 765,803		774 501,280
a-Souscriptions			
Capital	1 262 150,636		1 470 579,907
Régularisation des sommes non distribuables	599 966,062		715 292,623
Régularisation des sommes distribuables	579 842,339		684 259,094
	82 342,235		71 028,190
b-Rachats			
Capital	- 513 384,833	-	696 078,627
Régularisation des sommes non distribuables	- 243 043,172	-	333 340,638
Régularisation des sommes distribuables	- 237 626,612	-	334 147,348
	- 32 715,049	-	28 590,641
VARIATION DE L'ACTIF NET			
	1 297 551,385		645 883,961
<u>AN 4-Actif net</u>			
a- en début d'exercice	5 834 797,680		5 188 913,719
b- en fin d'exercice	7 132 349,065		5 834 797,680
<u>AN 5-Nombre de parts</u>			
a- en début d'exercice	2 938 434,471		2 556 482,486
b- en fin d'exercice	3 295 357,361		2 938 434,471
VALEUR LIQUIDATIVE			
	2,164		1,986
AN 6-TAUX DE RENDEMENT			
	8,96%		-2,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou de surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ADWYA	21 555	83 078,570	135 365,400	1,90%
AMEN BANK	4 000	103 417,600	96 832,000	1,36%
ARTES	27 093	183 378,294	214 278,537	3,00%
ATB	21 217	102 123,973	96 813,171	1,36%
ATTIJARI BANK	7 173	143 216,991	193 792,941	2,72%
BIAT	2 444	178 875,500	216 565,284	3,04%
BT	22 238	148 419,344	173 767,732	2,44%
CIL	3 594	55 417,113	53 910,000	0,76%
CITY CARS	12 091	157 053,801	188 740,510	2,65%
DELICE HOLDING	7 857	104 318,900	121 877,784	1,71%
ENNAKL AUTOMOBILES	12 050	120 445,852	173 520,000	2,43%
ESSOUKNA	7 144	42 333,920	27 518,688	0,39%
EURO-CYCLES	6 287	77 394,420	257 157,161	3,61%
MONOPRIX	21 012	306 905,817	204 383,724	2,87%
ONE TECH HOLDING	20 048	130 484,250	170 608,480	2,39%
PGH	22 899	134 995,156	153 194,310	2,15%
SAH	15 660	148 710,980	212 318,280	2,98%
SFBT	25 380	262 118,371	481 737,780	6,75%
SIMPAR	4 237	121 304,767	186 995,758	2,62%
SPDIT	4 407	35 168,496	39 570,453	0,55%
TL	1 015	21 437,035	18 645,550	0,26%
TUNINVEST	250	1 562,500	2 475,000	0,03%
UIB	9 711	131 331,562	177 691,878	2,49%
Total1		2 793 493,212	3 597 760,421	50,44%
Titres SICAV	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	237	24 242,998	24 346,773	0,34%
SICAV BH OBLIGATAIRE	135	13 831,594	13 877,595	0,19%
TUNISO EMIRATIE SICAV	281	28 869,492	29 308,300	0,41%
Total 2		66 944,084	67 532,668	0,95%
Total 1+2		2 860 437,296	3 665 293,089	51,39%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
Emprunts de Sociétés				
AIL 2014-1	350	21 000,000	21 517,440	0,30%
ATL 2013-1	1 500	120 000,000	124 542,773	1,75%
ATL 2014-3	400	40 000,000	42 230,033	0,59%
ATL 2014-3	500	50 000,000	52 787,541	0,74%
ATL 2017-1	1 150	115 000,000	115 000,000	1,61%
ATTIJARI BANK 2010	600	17 142,000	17 788,804	0,25%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	42 860,000	42 944,170	0,60%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	1 000	100 000,000	103 892,602	1,46%
BTK 2012-1	1 400	60 004,000	60 393,418	0,85%

CIL 2012/1	750	15 000,000	15 546,411	0,22%
CIL 2012-2	1 000	40 000,000	41 784,481	0,59%
CIL 2014/1	1 000	60 000,000	61 609,644	0,86%
EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014-1	350	35 000,000	35 097,156	0,49%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015- 1	1 500	150 000,000	150 963,419	2,12%
EMPRUNT SUBORDONNE TL 2013	1 500	60 000,000	62 246,137	0,87%
HL 2014-1	1 500	150 000,000	151 615,562	2,13%
HL 2015-2	800	80 000,000	83 840,263	1,18%
HL 2016-2	1 000	100 000,000	100 584,986	1,41%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	50 000,000	50 145,315	0,70%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	100 000,000	103 974,466	1,46%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	115 000,000	120 918,877	1,70%
Intérêts Intercalaires ATL 2017-1	1	1 474,521	39,321	0,00%
UIB 2009-1	500	32 500,000	33 200,077	0,47%
Total 1		1 554 980,521	1 592 662,896	22,33%

Emprunts d'Etat	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
BTA 5,5% Mars 2019	100	102 300,000	104 138,048	1,46%
BTA 5,6% Août 2022	100	100 000,000	101 755,178	1,43%
BTA 5,6% Août 2022	80	76 496,000	79 655,557	1,12%
BTA 6.3% Octobre 2026	100	96 700,000	98 017,160	1,37%
BTA 6,75% Juillet 2017	25	24 814,750	25 633,412	0,36%
Total 2		400 310,750	409 199,355	5,74%
Total 1+2		1 955 291,271	2 001 862,251	28,07%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2016 à 4 814 254,046 DT contre 4 305 969,500 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 508 284,546 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	748 228,375
Titres OPCVM	2 611,856
Emprunts des sociétés	395 000,000
Emprunts d'Etat	96 700,000
Total	1 242 540,231

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Actions	566 900,085	455 583,455	-	-111 316,630
Titres OPCVM	-	-	-	-
Emprunts des sociétés	167 355,600		167 355,600	
Emprunts d'Etat	-		-	-
Total	734 255,685	455 583,455	167 355,600	-111 316,630

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016 à 988 036,080 DT soit 13,85% de l'actif net. Ils correspondent à un placement en certificats de dépôts souscrit auprès de l'UIB à 90 jours en date du 27/12/2016 rémunéré au taux de TMM+2,2%.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2016 à 493 918,270 DT, soit 6,93 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 4 373,649 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 21 134,274 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 6,69 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 373,649 DT contre 8 949,502 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 12 113,629 DT contre 14 102,886 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	7 824,069	7 196,118
Dépositaire	4 289,560	6 906,768
TOTAL	12 113,629	14 102,886

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 9 020,645 DT contre 8 436,347 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Conseil du marché financier (CMF)	605,951	555,813
CAC	6 440,534	5 569,740
Publication	200,000	200,980
ETAT	1 774,160	2 109,814
TOTAL	9 020,645	8 436,347

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant*	5 705 112,243
Nombre de titres	2 938 434,471
Nombre de porteurs de titres	6

Souscriptions réalisées

Montant	599 966,062
Nombre de titres émis	599 966,062

Rachats effectués

Montant	243 043,172
Nombre de titres rachetés	243 043,172

Capital au 31/12/2016

Montant ⁽²⁾	6 062 035,133
Nombre de titres ⁽¹⁾	3 295 357,361
Nombre de porteurs de titres	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 6 951 017,931 DT.

(2)	6 062 035,133
Résultat 2015 capitalisé	129 685,437
Régularisation du résultat 2015 capitalisé	42 274,135
Variation des différences d'estimation	489 024,335
Moins-values réalisées sur cession des titres	-111 316,630
Régularisation des sommes non distribuables	342 215,727
Frais de négociation	-2 900,206
Capital au 31/12/2016	6 951 017,931

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2016 un montant de 181 331,134 DT contre 129 685,437 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat distribuable	173 978,083	117 876,333
Régularisations	7 353,051	11 809,104
TOTAL	181 331,134	129 685,437

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2016 un montant de 240 379,110 DT contre 179 409,906 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	137 623,075	96 932,434
des titres OPCVM	2 717,193	2 582,121
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts BTA	17 483,360	14 113,193
Intérêts obligations de sociétés	82 555,482	65 782,158
TOTAL	240 379,110	179 409,906

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRE

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 51 416,816 DT contre 36 848,370 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	26 787,874	36 848,370
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	24 628,942	-
TOTAL	51 416,816	36 848,370

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 104 247,933 DT, contre 85 620,144 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	86 685,799	71 330,189
Rémunération du dépositaire	17 562,134	14 289,955
TOTAL	104 247,933	85 620,144

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 13 569,910 DT, contre 12 761,800 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	6 713,523	5 509,458
Honoraires CAC	6 634,962	6 890,345
Publicité et publication	199,020	351,546
Commissions bancaires	15,405	3,297
Impôts et taxes	7,000	7,000
Pertes exceptionnelles	-	0,154
TOTAL	13 569,910	12 761,800

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,089	0,074	0,073	0,067	0,052
Charges de gestion des placements	-0,032	-0,029	-0,028	-0,029	-0,027
Revenu net des placements	0,057	0,044	0,045	0,038	0,025
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,003	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,053	0,040	0,041	0,034	0,021
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,004	0,002	0,000	0,003
Sommes distribuables de l'exercice	0,055	0,044	0,044	0,034	0,023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,148	-0,074	0,133	-0,055	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,033	-0,009	-0,005	-0,022	0,006
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,114	-0,084	0,126	-0,077	0,010
Résultat net de l'exercice	0,167	-0,040	0,168	-0,043	0,031
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,114	-0,084	0,126	-0,077	0,010
Régularisation du résultat non distribuable *	0,009	-0,005	0,004	0,008	0,008
Sommes non distribuables *	0,123	-0,089	0,130	-0,069	0,018
Valeur liquidative	2,164	1,986	2,030	1,857	1,899

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

	2016	2015	2014	2013	2012
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%	1,56%	1,56%	1,55%
autres charges / actif net moyen	0,20%	0,23%	0,18%	0,23%	0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,60%	2,36%	2,27%	1,87%	1,18%

L'actif net moyen étant arrêté à 6 680 518,850 DT.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.